

## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE Avis de la CDPENAF

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT

téléphone : 01 60 56 73 00 télécopie : 01 60 56 71 01

ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 22 février 2019

Madame le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 10 décembre 2018 par le conseil municipal.

Par courrier, réceptionné le 26 décembre 2018 dans notre service, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 21 février 2019 pour examiner ce projet que vous avez présenté, accompagnée de votre conseiller municipal Monsieur Jean-Claude FRICHET et de Madame Emmanuelle VAUGIN représentant le bureau d'études Urbanence.

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, assorti des recommandations suivantes :

- permettre les constructions et installations liées et nécessaires à l'exploitation forestière en zone N, la forêt ayant aussi vocation à être exploitée ;
- veiller à la préservation des circulations agricoles et forestières sur le territoire de votre commune en réalisant un schéma des circulations.

Elle rend également un avis favorable au titre du règlement des zones A et N.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Sylvie MONCHECOURT Mairie Place de la Mairie BP N°20009 77690 MONTIGNY-SUR-LOING Le directeur départemental des territoires de Seine et-Marn.

Igor KISSELEFF